



# Structure épreuves de langues en 1<sup>ère</sup> et Terminale

## TRONC COMMUN

**May the Force be with you !**

### **Classe de première**

#### **Évaluation 1 :**

##### **Compréhension de l'oral**

**Durée :** 20 minutes (temps d'écoute non compris).

**Niveaux visés :** B1 pour la langue A ; A2-B1 pour la langue B

**CO** La compréhension de l'oral est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1 minute 30. Le document est écouté trois fois, les écoutes étant espacées d'une minute. Durant les écoutes, les candidats peuvent prendre des notes. Le titre du document et, éventuellement, les noms propres, sont fournis aux candidats.

À l'issue de la troisième écoute, les candidats disposent de 20 minutes pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée.

**Notation** La note globale est sur 20.

#### **Évaluation 2 :**

##### **Compréhension de l'écrit - Expression écrite**

**Durée :** 1 heure 30 minutes

**Niveaux visés :** B1-B2 pour la langue A ; A2-B1 pour la langue B

*L'évaluation est composée de deux parties.*

Les candidats se voient remettre l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation et organisent leur temps individuellement.

**CE** - La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 300 et 4 000 signes, blancs et espaces compris ;

**PE** - Le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

**Notation** La note globale est sur 20. Chaque partie est évaluée sur 10 points, à partir des fiches d'évaluation et de notation.

## Classe de terminale

### Évaluation 3 : Compréhension de l'oral et de l'écrit - Expression écrite et orale

Niveaux visés : B2 pour la langue A ; B1 pour la langue B.

*L'évaluation se déroule en deux temps*

- **Le premier temps consiste en une évaluation écrite de 1h30.** Elle est composée de deux parties, l'une consacrée à l'évaluation des compétences de compréhension de l'oral et de l'écrit (CO+CE), l'autre à l'évaluation des compétences d'expression écrite (PE).

*Les candidats reçoivent l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation.*

**CO** La compréhension de l'oral est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1 minute 30. Le document est écouté ou visionné trois fois, les écoutes ou visionnages étant espacés d'une minute. Durant les écoutes ou visionnages, les candidats peuvent prendre des notes. À l'issue de la troisième écoute, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée, puis pour traiter la compréhension de l'écrit et le sujet d'expression écrite.

**CE** La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. Il peut en outre leur être demandé de répondre en français ou en langue cible à une question portant la compréhension de l'ensemble du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 500 et 4 300 signes, blancs et espaces compris.

**PE** Le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

- **Le second temps consiste en une évaluation orale individuelle d'une durée de 10 minutes, avec un temps de préparation de 10 minutes.**

**PO** Le candidat a le choix entre trois axes culturels du programme proposés par l'examineur.

En tenant compte du *choix du candidat*, l'examineur propose des **pistes de discussion** : deux documents iconographiques, ou deux citations, ou un document iconographique et une citation.

1. Le candidat explique en langue cible pendant **5mn** maximum quel document ou quelle citation illustre à son sens le mieux l'axe qu'il a choisi et pourquoi.
2. L'entretien (**5mn**) est élargi à des questions plus générales, portant par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi.

### Notation

*La note globale est sur 20. La compréhension (de l'oral et de l'écrit) et l'expression (écrite et orale) comptent à parts égales et sont évaluées à partir des fiches d'évaluation et notation.*